



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### *DISSAY-SOUS-COURCILLON*

DATE DE CONVOCATION : 03 DECEMBRE 2019  
DATE D’AFFICHAGE : 03 DECEMBRE 2019  
NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12 (1PP)

L’an deux mil dix-neuf, le **MARDI DIX DECEMBRE**, à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Jacques LAUZE, Maire.

Étaient présents: LAUZE, RICHARD, BOURIN, Mme CHEVALLIER, Mrs DHOMMEE, Mme HOFFMANN,  
CHAUVIN, Mmes DURFORT et BOUDEVIN, Mr METIVIER et Mme MANCEAU.

Absents: Mr GASIOR pouvoir à Mr BOURIN, Mr PEZANT et Mme GILBERT-VINCENT non excusés.

Madame Évelyne CHEVALLIER a été élue Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu de sa précédente séance.

Monsieur Jacques LAUZE a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**Objet** : GARDERIE : bilan et révision des tarifs au 01/01/2020

Comme convenu, Monsieur le Maire présente le 2nd bilan des fréquentations à la garderie du matin dès 7 h 00 et du soir jusqu’à 18 h 30 jusqu’au 9/12/2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir ces nouveaux horaires jusqu’à la nouvelle rentrée scolaire de septembre 2020. Un nouveau point sera fait lors d’une prochaine réunion du Conseil municipal courant septembre 2020. Afin d’épuiser le stock de cartes imprimé et enregistré au Trésor Public, le Conseil Municipal fixe à 15 € la carte de 9 vacations, qui tient compte des nouveaux horaires d’ouverture et de fermeture de la garderie. Lorsque le stock sera épuisé, de nouvelles cartes de 8 vacations seront imprimées et vendues au prix de 13,30 €. L’Adjoint d’animation continuera d’être rémunérée en heures complémentaires sur les extensions des horaires, comme stipulé dans la délibération du 04 Juillet 2019.

Certifiée conforme.

Le Maire,  
